



Votre fin
de contrat
**en toute
sérénité**

Guide de la Restitution

getting you there

Sommaire

Introduction	3
Pré-restitution	4
Restitution définitive	7
Photo expertise	10
Dommmages tolérés	12
Dommmages facturables	15
Restitution non contradictoire	19
Attestation de restitution	22
Fin de contrat	24
Rachat de véhicule	27

Introduction

Cher(e) client(e),

Vous accompagner à chaque étape du contrat fait partie de nos engagements. Nous savons que la gestion de la restitution constitue une phase essentielle pour la maîtrise des coûts.

C'est pour cette raison que nous avons élaboré des solutions qui vous permettent **d'aborder la fin de contrat en toute sérénité.**

Ce guide vous présente, étape par étape, les modalités pratiques liées à la restitution.

Nous vous souhaitons **une bonne route avec Athlon.**

L'équipe Athlon Service Restitution



Adresse Service Restitution

Athlon - Service Restitution
Immeuble Le Mermoz
53, avenue Jean Jaurès
CS 60012
93351 Le Bourget Cedex

Pré- restitution

1.



Anticipez votre budget « restitution ».

Nous vous proposons d'anticiper les éventuels coûts de dépréciation de vos véhicules grâce à la pré-restitution.

Abordez la restitution en **toute sérénité!**

La pré-restitution est une **prestation payante** à réaliser au moins trois mois avant la fin du contrat. Cette estimation préalable permet de définir le niveau de vétusté du véhicule et indique si les normes « d'état standard » sont respectées.

L'inspecteur se déplace pour examiner votre véhicule à votre domicile. Pour bénéficier de cette expertise et connaître les modalités, il suffit de prendre contact avec l'expert indépendant par téléphone au :

0 826 106 050

Service 0,15 € / appel
+ prix appel

ou par e-mail à restitution.fr@macadam.eu

Une estimation des frais de dépréciation vous sera transmise par la suite.

L'expertise réalisée ne rend compte de l'état du véhicule qu'au moment de cette pré-restitution, et ne pourrait anticiper ou prévoir les éventuels dégâts faits jusqu'à la restitution définitive.

À vous de **maîtriser votre budget.**

Effectuez, à votre charge, les réparations requises avant la restitution,

ou

Restituez le véhicule en l'état et réglez les frais de dépréciation définis le jour de la restitution définitive.



Rappel pratique pré-restitution

- Bien vérifier que l'ensemble des dégâts ont bien été mentionnés sur le document de pré-expertise même ceux non facturables.
- Pour optimiser les derniers mois de loyer, n'hésitez pas à contacter votre Chargé.e d'Affaires 3 mois minimum avant la fin du contrat.

Restitution

définitive

2.

Contactez l'expert

En fin de contrat, le conducteur contacte notre expert indépendant au **0 826 106 050** Service 0,15 € / appel + prix appel ou par e-mail à **restitution.fr@macadam.eu** ou via le formulaire de prise de rendez-vous sur le site **<https://macadam.eu/fr/fr/>** afin de fixer une date de restitution.

Cette expertise est réalisée par un expert indépendant qui complétera le rapport d'inspection et prendra des photos du véhicule. Le rendez-vous est à **planifier 1 mois avant** minimum, afin d'obtenir une date selon votre convenance et dans la concession de votre choix.



Attention

Ne pas oublier de prendre également rendez-vous avec le garage.



Quelques conseils avant votre restitution :

Vérifiez l'état de votre véhicule, certaines petites réparations ou nettoyages peuvent être effectués avant la restitution :

- Impacts sur le pare-brise : ils sont parfois intégrés dans votre assurance sans franchise ! Pensez à prendre rendez-vous avec le service atelier de votre garage.
- Bien vérifier que vous avez laissé dans votre véhicule : triangle de signalisation, kit de secours, kit de crevaison, carte grise, double des clés. Ils vous seront facturés en cas d'absence.
- L'état de vos pneumatiques, si vous n'avez pas pris la prestation complémentaire. Ils seront facturés si usés à plus de 50 %.
- Les tâches sur le tableau de bord, sur le ciel de toit ou encore sur les sièges peuvent dans la majorité des cas être nettoyées avec un peu d'eau ou en faisant appel à un prestataire spécialisé de votre choix (attention à ne pas utiliser de produits contraires aux recommandations et qui pourraient abîmer la surface).
- Pensez au nettoyage extérieur et intérieur du véhicule avant la visite de l'expert ! Une prestation de nettoyage forfaitaire pourrait vous être facturée si le véhicule n'est pas dans un état de propreté acceptable.



Important

Avant la restitution du véhicule, veillez à supprimer les données enregistrées dans l'ordinateur de bord.

Photo

expertise

3.



Place à la transparence grâce à la photo expertise.

Le rôle de l'expert indépendant :

- Photographier le véhicule et les dommages existants*
- Rédiger un rapport d'inspection lors de la restitution définitive
- Rédiger un rapport d'expertise indiquant les éventuels frais de dépréciation



Important

- Seul le chiffrage établi par l'expert le jour de la restitution définitive est pris en compte pour l'éventuelle facturation de frais de remise en état (des dommages pouvant intervenir entre la pré-restitution et la restitution définitive).
- Une contre-expertise à votre charge est possible dans un délai de 2 semaines après la 1re expertise.

* Les photos prises par notre expert sont à votre disposition sur simple demande.

Dommmages

tolérés

4.



Dommmages tolérés

Les dommages liés à une **usure normale sont tolérés**. Vous trouverez ci-dessous **quelques exemples**.

Intérieurs et selleries

L'état de l'habitable ne doit nécessiter **ni réparation, ni nettoyage chimique** (sans mauvaise odeur et/ou saleté persistante).

Carrosserie et peinture



→ Rayures sans rouille pouvant être éliminées par polissage (moins de 10 cm et nombre de rayures inférieur à 2)



→ Bosses de moins de 2 cm (max. 2 bosses) et éclats/gravillons de moins de 3 mm (max. 9)

Jantes et roues



→ Jantes endommagées au total sur moins de 10 cm et 3 cm sur les branches. Enjoliveurs endommagés sur moins de 10 cm.



→ Pneus dont la structure est supérieure à 4 mm (usure < 50 %).

Pare-chocs et protections latérales



→ Rayures, éraflures, griffures ou tâches pouvant être éliminées par polissage.



→ Rayures ou griffes inférieures à 10 cm ou dont la largeur est inférieure ou égale à 1 mm (nombre de rayures inférieures à 3).



Important

- Conduire et utiliser le véhicule avec prudence.
- Vérifier régulièrement l'état des pneus.
- Être attentif à ne laisser aucun objet en évidence (téléphone, ordinateur, GPS, effets personnels...).
- Respecter le code de la route. Votre entreprise a la garde juridique du véhicule et est pénalement responsable des infractions commises.
- En cas de sinistre, penser à le déclarer auprès de votre assurance pour éviter de supporter les coûts des réparations.
- Effectuer le contrôle technique pour les véhicules de plus de 4 ans (frais pris en charge par Athlon en cas de souscription à la prestation Athlon Entretien).

Dommmages

facturables

5.



Dommmages facturables

Les dommages liés à une usure non standard sont facturables.

Les éléments suivants ne sont pas tolérés :

Intérieurs et selleries



Toutes déchirures, éraflures à l'intérieur du véhicule (revêtements, garnissages des portes ou sièges, tapis de sol...). Remplacement : alcantara, moquette sol, tapis de sol et/ou arrachement de matière.



Toutes tâches sur tout type de revêtement. Remplacement systématique :

- sur cuir et alcantara brûlure de cigarette
- pour tâches indélébiles (exemple peinture)

Carrosserie et peinture



Tout dégât accompagné de rouille.



Toutes réparations et retouches visibles non réparées dans les normes (teinte non respectée, peinture à la bombe, irrégularité, différence de teinte, coulure, effet peau d'orange...).

Pneus, jantes, roues et enjoliveurs



Les entailles, déchirures et corps étrangers sur les flancs. Usure anormale ou différence marque/ dimension sur le même train, absence de jantes ou d'enjoliveurs, trous et hernies.



Tous pneumatiques dont la structure est < à 4 mm (usure de plus de 50 %).

Pare-brise, optiques et feux



Pare-brise ou toute surface vitrée remplacés si 1 éclat dans le champ de vision (même réparé) ou plus de 3 éclats/ rayures par fêlure.
Toit panoramique : remplacement si plus de 2 éclats ou fêlures.



Griffe sur un optique. Présence de fissure, griffe, cassure, arrachement de matière ou trous sur les feux de route ou feux antibrouillard.

Pare-chocs et protections latérales



Pare-chocs ou protections latérales déformés, cassés ou fendus.



Les rayures dont la longueur est supérieure ou égale à 10 cm.

Restitution

non contradictoire

6.

Si vous devez restituer le véhicule avant le passage de l'expert

indépendant, le véhicule pourra être déposé dans la concession de votre choix.

Attention, la garde juridique du véhicule restera à votre charge jusqu'au passage de l'expert.

Vous restez responsable du véhicule et des éventuels frais de dépréciation et dégâts occasionnés entre le moment de la restitution dans le garage et le passage de l'expert.

La procédure à respecter est la suivante :

1 Prenez contact avec votre garage afin d'organiser votre rendez-vous de restitution.

2 Remplissez l'attestation de restitution avec votre commercial.

En l'absence de rendez-vous avec l'expert, seule une attestation de restitution Athlon est à renseigner par le conducteur et le garage réceptionnaire.

La restitution se fait généralement dans l'établissement ayant effectué la livraison du nouveau véhicule ou auprès d'un garage de la marque.

3 Envoyez les documents. Un exemplaire de l'attestation de restitution est à retourner par vos soins à notre Service Restitution.

**Adresse Service Restitution**

Athlon - Service Restitution
Immeuble Le Mermoz
53, avenue Jean Jaurès
CS 60012
93351 Le Bourget Cedex

L'envoi de l'attestation de restitution et des documents afférents au véhicule par le conducteur permet :

- L'arrêt définitif du contrat, à la date de signature de l'attestation de restitution
- Le passage de l'expert pour prise de photos et rapport d'inspection
- Le chiffrage par l'expert des éventuels frais de dépréciation



Important

- Si la date de l'expertise ne correspond pas à votre date de restitution contractuelle, vos mensualités seront ajustées au prorata de votre usage.
- Votre rendez-vous d'expertise par téléphone au **0 826 106 050** Service 0,15 € / appel + prix appel ou par e-mail à restitution.fr@macadam.eu
- Formulaire de prise de rendez-vous sur <https://macadam.eu/fr/fr/>

Attestation

de restitution

7.

Ce document vous décharge de la garde juridique du véhicule. Il indique :

- Le numéro d'immatriculation du véhicule
- Le kilométrage au compteur
- La date et l'heure de la restitution définitive
- Le lieu de restitution

ATHLON
ATTESTATION DE RESTITUTION D'UN VÉHICULE EN LOCATION
SERVICE RESTITUTION :

Immeuble Le Mermoz - 53, avenue Jean Jaurès - CS 60012 - 93351 LE BOURGET CEDEX - Tél. : +33 (0)1 36 63 07 43

Nom du client : _____

Adresse : _____ **Nom de l'utilisateur :** _____

Immatriculation : _____ **N° série :** _____

Date : ** mise en circulation _____ **Année :** _____ **Année réelle :** _____ **Nombre de compteur :** _____

Ce document doit être conservé, daté et horodaté conjointement avec le réceptacle.

<p>Le Concessionnaire accepte le jour même de documents originaux avec les particularités suivantes (sauf des particularités mentionnées) :</p> <p>Athlon Service Restitution - Immeuble Le Mermoz - CS avenue Jean Jaurès - CS 60012 - 93351 LE BOURGET CEDEX</p> <p>Carte grise <input type="checkbox"/> Régime commercial <input type="checkbox"/> Carte verte <input type="checkbox"/> Carte résident <input type="checkbox"/> Véhicule <input type="checkbox"/> Véhicule <input type="checkbox"/></p>	<p>À la restitution le concessionnaire doit laisser dans le véhicule les éléments suivants :</p> <p>Caractéristiques <input type="checkbox"/> Les 2 jeux de clés véhicule <input type="checkbox"/> Le jeu d'outillage <input type="checkbox"/> Le jeu de maintenance <input type="checkbox"/> Manuel utilisateur <input type="checkbox"/> Manuel entretien <input type="checkbox"/> Manuel utilisation <input type="checkbox"/> Manuel entretien <input type="checkbox"/> CS de grise <input type="checkbox"/></p>
--	---

Un expert indépendant évaluera l'état de votre véhicule le jour de la restitution du véhicule, au sein des locaux de ce document.

À retourner LE JOUR DE LA RESTITUTION chez ATHLON.

ATHLON

N° client : ATHLON - N° client Client : 00 000 0000

Le titulaire de cet document (client ou concessionnaire) s'engage à retourner ce document, daté et horodaté, au concessionnaire ou au client qui a émis l'original.

Signature du client : _____

Signature du concessionnaire : _____

Signature du garage, atelier, véhicule, lieu de restitution : _____

Date, lieu et heure de la restitution : _____

À réception de ce document, le locataire dispose immédiatement du véhicule.



Rappel

- Si vous n'avez pas pris de rendez-vous avec notre expert via le n° de contact, celui-ci évaluera l'état de votre véhicule dès réception de ce document (à retourner à Athlon Service Restitution - Immeuble Le Mermoz - 53, avenue Jean Jaurès - CS 60012 - 93351 Le Bourget Cedex).
- L'attestation de restitution est un document tripartite : un exemplaire pour vous, un exemplaire pour le concessionnaire et un pour Athlon Service Restitution.
- En cas de contestation, vous pouvez demander une contre expertise à votre charge dans un délai de 15 jours.
- Cette restitution ne vous décharge pas des frais de remise en état du véhicule.

Fin

de contrat

8.



Pour arrêter votre contrat et la facturation des loyers, merci de nous retourner les documents ci-dessous au plus tard 10 jours après la restitution du véhicule.

- L'attestation de restitution remplie et signée par le garage et vous-même
- La carte grise
- La carte verte (si assurance souscrite chez Athlon)
- La carte carburant/énergies (si votre contrat prévoit cette prestation)
- Le télébadge (si votre contrat prévoit cette prestation)
- Le code de l'alarme (si pertinent)
- La carte code (si pertinent)

Tous ces éléments peuvent être remis à l'expert Macadam, qui se chargera de nous les envoyer sous 48 heures.

Dans tous les autres cas, ces éléments doivent être retournés chez Athlon Service Restitution - Immeuble Le Mermoz - 53, avenue Jean Jaurès - CS 60012 - 93351 Le Bourget Cedex - sous 10 jours à partir de la date de la restitution du véhicule.

La date de prise en compte pour l'arrêt de votre contrat sera la date du jour de la restitution du véhicule sous réserve de bonne réception des documents administratifs listés ci-dessus.

À défaut de réception dans ce délai, le loyer reste dû par le locataire jusqu'à réception. Tous frais supplémentaires liés aux recherches ou remplacements engagés (duplicata, double de clés) seront refacturés au locataire.

À laisser dans le véhicule

- Les 2 jeux de clés, ou cartes magnétiques
- Le carnet d'entretien constructeur
- Les différentes notices d'utilisation constructeur
- Le dispositif permettant le déblocage d'antivol des roues
- Les câbles de recharge électrique
- Le code de l'autoradio



Important

Nous retourner tout titre d'immatriculation (duplicata, carte grise originale) en votre possession.

En préfecture, seul le dernier enregistrement demeure valable.

Rachat

de véhicule

9.



Rachat de votre véhicule de fonction

Qui connaît mieux son véhicule que celui qui le conduit ?

En fin de contrat, grâce au Service Avantages Conducteurs d'Athlon, vous, l'un de vos collègues ou l'un de vos proches a la possibilité de racheter votre véhicule de fonction pour en faire un usage personnel.

Cette offre privilégiée permet de bénéficier de nombreux avantages notamment en termes de prix, de traçabilité, de connaissance du véhicule, de délai et de logistique (pour éviter toute rupture à la fin du contrat de location, le véhicule est conservé par le conducteur pendant la durée de la transaction).



Le saviez-vous ?

3 mois avant la fin de votre contrat vous avez la possibilité de connaître l'estimation de revente de votre véhicule.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web www.athlon.com/fr/contact/et demandez une estimation.

Achat d'un autre véhicule d'occasion (VO) :
Les véhicules d'occasion sont disponibles sur
www.athlon.com/fr/vehicules-d-occasion/



Athlon France

Immeuble Le Mermoz
53 avenue Jean Jaurès
CS 60012
93351 Le Bourget Cedex

T +33 (0)1 56 63 23 02
contact.france@athlon.com
www.athlon.com/fr

in

Rejoignez-nous!

getting you there